

Paris, le 25 novembre 2020

Réouverture des commerces et Black Friday :
**Les entrepreneurs du Commerce Coopératif et Associé se réjouissent
de la réouverture de leurs commerces le 28 novembre
et sont unis et solidaires pour un Black Friday le 4 décembre !**

Suite à l’allocution du Président de la République ce mardi 24 novembre, la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) remercie le Gouvernement de permettre enfin la réouverture des points de vente dès ce 28 novembre et s’engage à respecter la nouvelle date du Black Friday, prévue le 4 décembre prochain.

// LE 28 NOVEMBRE 2020 : ROUVRIRE ENFIN EN TOUTE SECURITE

Les acteurs du commerce souffrent et ne peuvent pas se permettre de rester fermés plus longtemps. Bon nombre d’entre eux croulent sous les échéances financières. Leur donner la possibilité de faire leur métier est vital. Il en va de leur survie. Ce mardi 24 novembre, le Président de la République, Emmanuel Macron, a levé le voile sur la réouverture des commerces qui auront à nouveau la possibilité d’accueillir leurs clients le 28 novembre.

A la suite du 1^{er} confinement, les acteurs du commerce avaient déjà mis en place de nombreuses mesures sanitaires permettant d’assurer la sécurité de tous. Cette réouverture du 28 novembre ne peut être envisagée comme une fin en soi. Elle doit être pensée à court et moyen terme jusqu’à ce que nous soyons en mesure de proposer un vaccin efficace pour contrer l’épidémie de la COVID-19.

Le gouvernement a entendu l’appel des acteurs du commerce. La FCA a participé aux travaux permettant de définir les mesures à appliquer dans les magasins. Ces nouvelles règles claires, précises et durables vont dans le bon sens. La FCA salue des mesures raisonnables et adaptées au secteur du commerce. Après des semaines de fermeture, les acteurs du Commerce Coopératif et Associé sont prêts à rouvrir tout en respectant le protocole défini qui se veut rassurant, applicable facilement et protecteurs pour tous et que voici :

1. La jauge doit être le critère collectif car c’est le plus efficace. Le critère de la jauge passera de 4 à 8 m² calculée sur la surface globale du commerce, personnel non inclus. Cette jauge sera applicable à tous. Pour les commerces ayant une surface de plus de 400 m², il y aura une obligation de compter à l’entrée le nombre de clients. Les commerçants afficheront à l’entrée de leurs magasins une incitation à télécharger l’application « *Tous AntiCovid* » et à utiliser massivement le gel à l’intérieur des magasins, comme c’était déjà le cas jusqu’à présent.
2. Les commerces auront la possibilité d’ouvrir tous les dimanches d’ici Noël et d’élargir l’amplitude horaire de leurs ouvertures. La FCA se dit prête à participer aux échanges sur les modalités d’ouverture avec le Ministère du travail, de l’Emploi et de l’Insertion.
3. La prise de rendez étant trop contraignante pour bon nombre de commerçants, elle sera facultative.

// LE 4 DECEMBRE 2020 : HONORER LA NOUVELLE DATE DU BLACK FRIDAY

Le jour du Black Friday, initialement prévu le 27 novembre, a été déplacé au 4 décembre. Cette période de fin d'année est celle au cours de laquelle 20 % à 60 % du chiffre d'affaires annuel des commerçants est réalisé. La FCA félicite cette évolution qui témoigne de la part des pouvoirs publics de son souhait de permettre l'équité entre tous les acteurs du commerce. Les acteurs du Commerce Coopératif et Associé s'engagent ainsi à appliquer leurs opérations marketing sur cette nouvelle date du 4 décembre.

En toute sécurité et avec le sourire sous le masque, les commerçants du Commerce Coopératif et Associé sont prêts à accueillir à nouveau leurs clients et à faire de leurs magasins des lieux de vie pour les Français.

// CARTE D'IDENTITÉ DU COMMERCE COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ EN 2019



À propos :

Le Commerce Coopératif et Associé est le leader du commerce indépendant en France. Cette forme de commerce en réseau (points de vente, services, etc.) permet à des entrepreneurs indépendants de se regrouper et de mutualiser leurs moyens et leurs savoir-faire dans le but de mettre en place des actions et des outils communs. Propriétaires de leurs affaires ainsi que de leur réseau/enseigne, les chefs d'entreprise du Commerce Coopératif et Associé en sont les acteurs et les décideurs. En grande majorité, ces groupements sont organisés sous forme coopérative.

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) est l'instance représentative du Commerce Coopératif et Associé en France. Elle a pour mission de représenter, de développer et de promouvoir les groupements de commerçants, notamment auprès des pouvoirs publics. La FCA conseille ses adhérents, leur permet de développer des échanges d'expériences inter-groupements et accompagne également les réseaux/enseignes en création.

En 2019, **le Commerce Coopératif et Associé** a réalisé 159 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 30 % du commerce de détail en France. Plus de 31 700 entrepreneurs ont fait le choix de cette forme de commerce.

En savoir plus : <https://www.commerce-associe.fr/>

CONTACT PRESSE :

Marion Furé // Responsable communication externe // tél : 01 53 95 15 61 // mail : mfure@fca-commerce-associe.fr